

L'INFORMATEUR

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à toutes et à tous,

Au cours des dernières semaines, une importante médiation en lien avec l'aménagement de la tâche au secteur Jeunes s'est opérée entre le CSSTL et le SES. Les travaux propres à cette médiation ont mené à l'acceptation d'une entente lors de l'assemblée générale du 16 février dernier. D'ailleurs, nous vous remercions d'avoir été aussi nombreuses et nombreux à y participer et nous croyons sincèrement que votre mobilisation a permis de faire avancer les choses. Le travail accompli dans ce dossier devrait permettre une rentrée 2026-2027 plus sereine où les échanges avec l'employeur seront facilités. Sous peu, une édition spéciale de l'Informateur sera produite, détaillant le contenu de l'entente dans le but qu'elle puisse vivre dans les milieux telle qu'elle a été réfléchie par les deux parties. De plus, une formation aura lieu au bureau syndical avec les personnes membres des conseils d'école afin que le tout se reflète dans les consultations collectives qui auront lieu au printemps.

Au niveau national, l'adoption imminente du PL 3 (Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail) nous rappelle que les attaques incessantes du gouvernement contre la liberté d'association des personnes syndiquées ne sont pas terminées. La FAE réplique de manière constructive en mettant de l'avant des solutions pour le milieu scolaire à travers la plateforme Réparons l'école publique. Pour y parvenir, celle-ci comprend trois chantiers majeurs : le financement, la composition de la classe, et le soutien et la valorisation de la profession enseignante. Nous vous invitons à participer largement à la diffusion de ces idées afin qu'elles prennent la place qu'elles méritent dans le débat public. D'ici la prochaine élection, une éducation de qualité doit être au cœur des priorités, autant pour la population et les groupes citoyens que pour les partis politiques.

D'ailleurs, les annonces budgétaires de la semaine dernière confirment que nous devons travailler activement en ce sens. En effet, la hausse des dépenses budgétée (2,4 % par rapport à l'année dernière) ne permettra pas de couvrir celle prévue pour les coûts du système (estimés à 3,8 % par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)). Assurément, un tel manque à gagner aura un impact sur les services aux élèves et les conditions de travail du personnel enseignant.

Enfin, nous poursuivons notre travail localement afin de préparer les dossiers propres à la prochaine année scolaire (confection et répartition des tâches, consultations SASAF, EHDA, composition de la classe, aménagement de la tâche, etc.).

Nous vous invitons à faire appel à vos personnes déléguées ou à votre syndicat local pour toute question préoccupante propre à votre milieu. Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Votre présidente,
Martine Dumas





POUR UNE NOUVELLE « RÉVOLUTION TRANQUILLE » EN ÉDUCATION

Le 24 février dernier, le collectif citoyen Debout pour l'école dévoilait son livre blanc « Pour une nouvelle "Révolution tranquille" en éducation ». Celui-ci propose quatre revendications et neuf orientations, fruit d'une vaste démarche de consultations menées entre 2023 et 2025 ayant mobilisé plus de 4 500 citoyennes et citoyens ainsi que des personnes clés du milieu.

Lors de son conseil fédératif de février, les personnes déléguées de la FAE ont unanimement fait un appui formel aux quatre revendications principales du mouvement citoyen :

Un réseau scolaire commun

Le réseau scolaire du Québec doit être commun et offrir à tous les enfants les mêmes conditions d'apprentissage de qualité. En conséquence, le gouvernement doit transformer, de manière graduelle, les écoles privées qui le voudront en écoles gratuites et non sélectives, publiques ou privées conventionnées, et cesser le financement des écoles qui choisiront de demeurer privées non conventionnées.

Une gouvernance scolaire plus démocratique

Pour que la gouvernance du système scolaire soit plus démocratique, il faut :

- réviser les prérogatives de chacun des paliers (national, régional et local) pour rapprocher les lieux de décision des endroits où elles doivent s'appliquer;
- assurer une gestion participative, respectueuse des rôles et responsabilités de tout un chacun, à tous les paliers (personnels scolaires, parents, élèves, organismes communautaires, citoyen.nes);
- rétablir l'organisme indépendant qu'est le Conseil supérieur de l'éducation dans son mandat initial visant le suivi de l'état de l'ensemble de l'éducation au Québec, selon une vision globale et sous toutes ses facettes, dans le but d'éclairer les décisionnaires des politiques publiques en éducation;
- reconnaître le droit à la liberté de parole publique du personnel scolaire et que les autorités concernées s'en portent garantes.

Se donner les moyens d'une éducation de qualité

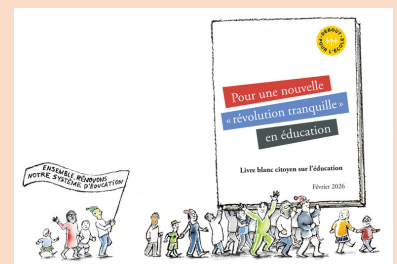
Un gouvernement responsable doit trouver les moyens d'un réinvestissement majeur, nécessaire et urgent en éducation. Ce réinvestissement doit servir notamment à alléger les tâches de tous les personnels scolaires pour rendre plus attractif le travail à l'école, à créer un programme complet de réfection des lieux scolaires, à donner aux CSS et aux écoles les moyens de soutenir adéquatement les élèves ayant des besoins particuliers, à combler les besoins en francisation, à augmenter les budgets de l'éducation des adultes pour répondre à la demande et à augmenter les mesures de soutien à la réussite de tous les élèves.

La mise en œuvre d'États généraux sur l'éducation

Un comité indépendant composé de personnes ayant une crédibilité établie et une expertise variée en éducation doit être créé rapidement pour organiser des États généraux qui abordent les enjeux majeurs soulevés publiquement. Ce comité aurait besoin de ressources suffisantes pour mener une réflexion d'envergure et s'engager à donner suite aux recommandations qui y seront élaborées.

Les 5 et 6 juin prochain, un Grand rendez-vous citoyen sur l'éducation se tiendra à l'UQAM. Le SES y sera présent avec les autres affiliés de la FAE. Nous vous invitons à être des nôtres afin qu'une vigoureuse relance du système scolaire québécois soit au cœur des priorités de la population, des partenaires en éducation et de la classe politique.

**POUR CONSULTER
LE LIVRE BLANC**



RECHERCHE SUR LA MONTÉE DE LA MISOGYNIE, DE L'HOMOPHOBIE ET DE LA TRANSPHOBIE

En collaboration avec la FAE, Francis Dupuis-Déri, professeur de science politique à l'UQAM, a mené une recherche qualitative reposant sur des témoignages recueillis dans près de 200 écoles publiques, réparties dans 8 régions du Québec.

L'un des constats centraux de la recherche est clair : les personnes enseignantes observent que les propos et les gestes misogynes, homophobes et transphobes dans les milieux scolaires, sont plus visibles et plus fréquents qu'auparavant. Par ailleurs, l'analyse des témoignages recueillis montre que ces propos et ces gestes ne sont pas liés à une origine ethnoculturelle ni à une appartenance religieuse particulière; les situations rapportées se retrouvent dans toutes les régions du Québec, dans des écoles aux profils variés, qu'elles soient diversifiées ou socialement et culturellement homogènes.

Les manifestations recensées prennent plusieurs formes : propos sexistes ou antiféministes, attaques verbales contre la diversité sexuelle et de genre, graffitis, intimidation collective, attaques contre des activités ou des comités liés à la diversité, dégradation de drapeaux arc-en-ciel et gestes à caractère haineux, incluant des saluts nazis.

« Plus que jamais, il importe de prendre acte de cette réalité et d'agir. Il faut cesser de banaliser ces formes de violence et il faut outiller les milieux afin d'offrir à toutes les personnes qui œuvrent dans le réseau – élèves et personnel scolaire – un environnement sécuritaire, inclusif et respectueux », a déclaré Annie-Christine Tardif, vice-présidente à la vie professionnelle de la FAE, lors de la conférence de presse au moment du dévoilement des résultats de la recherche.

**POUR CONSULTER
LA RECHERCHE**



BOURSE FEMME PERSÉVÉRANTE



Le SES est fier d'octroyer deux bourses Femme persévérante visant à encourager des filles et des jeunes femmes (des secteurs Jeunes et EDA/FP) dans la poursuite de leurs études.

Ces **deux bourses de 300 \$** chacune, créées par le comité de la condition des femmes du SES, permettront de valoriser des élèves déterminées qui sont des modèles de persévérance dans leur milieu respectif.

**Pour inscrire une de vos élèves d'ici le
10 avril**



MESURES EN SOUTIEN AUX ENSEIGNANT.ES

Lors de la dernière négociation, les enseignant.es de la FAE ont réussi à obtenir un mécanisme sur la composition de la classe au secondaire (annexe LXX). Il est toutefois important de comprendre que **ces mesures d'atténuation sont additionnelles**. En effet, depuis l'Entente nationale 2010-2015, différentes mesures sont apparues en soutien aux enseignant.es.

Au CSSTL, c'est pas moins de 2,7 millions de dollars qui sont présentement disponibles dans ces annexes conventionnées !

Celles-ci peuvent vous être utiles tant en ce qui a trait aux élèves à risque ou à l'intégration des élèves HDAA en classe ordinaire et en suivi des plans d'intervention au secteur Jeunes qu'en soutien aux enseignant.es qui accueillent des élèves ayant des besoins particuliers à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle.

**Pour connaître
les sommes disponibles
pour votre école ou centre**



LA FAE ET LA LAÏCITÉ

Loi sur la laïcité de l'État : la FAE à la Cour suprême du Canada

Les procédures de la FAE entourant la contestation de certains éléments de la Loi sur la laïcité de l'État (Loi 21) connaîtront bientôt leur dénouement. En effet, la Cour suprême du Canada entendra les diverses demandes d'appel, dont celle de la FAE, du 23 au 26 mars 2026.

Rappelons que la FAE ne s'oppose pas à la laïcité de l'État, mais à la discrimination à l'embauche et à l'emploi que subissent certains de nos membres en raison du port de signes religieux. Pensons, par exemple, à l'impossibilité de changer de fonctions au sein du centre de services scolaire (CSS) ou d'aller enseigner dans d'autres CSS. Une opération de dénombrement, qui avait eu lieu dans les mois précédant l'adoption de la Loi 21, est aussi dénoncée. Cette opération visait notamment à recenser les personnes enseignantes portant un signe religieux. Par ailleurs, rappelons aussi que cette loi discriminatoire vise particulièrement les femmes, puisque le voile est le principal signe religieux en cause.

Pour la FAE, il est clair que le gouvernement porte atteinte aux droits fondamentaux protégés par les chartes canadienne et québécoise tout en invoquant la clause dérogatoire pour se soustraire au contrôle judiciaire. Les procureurs de la FAE feront donc valoir une dernière fois cet argumentaire. Ensuite, ce sera à la Cour suprême du Canada de rendre un jugement final sur la question.

Les faits

La FAE appuie le principe de la laïcité de l'État, et ce, depuis 2013. Les réflexions à ce sujet remontent à 2007, lorsque le premier ministre de l'époque, Jean Charest, met en place la Commission Bouchard-Taylor, qui doit entre autres formuler des recommandations pour harmoniser les accommodements religieux avec les valeurs pluralistes, démocratiques et égalitaires de la société québécoise. C'est donc dans ce contexte que la FAE a entrepris une réflexion structurée sur la laïcité et les accommodements raisonnables lors de son congrès de 2007, puis de celui de 2010.

Lors du congrès de 2013, la FAE prend officiellement position sur la laïcité et adopte 11 principes, dont notamment :

- La laïcité de l'État est une condition sine qua non pour garantir la cohésion de la société québécoise actuelle.
- L'État laïque doit protéger l'égalité en droit de toutes et tous, et ce, sans discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, le sexe, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, la religion, etc.
- L'égalité en droit de tous les êtres humains ne saurait souffrir d'aucune entorse que ce soit.
- La société québécoise doit protéger la liberté d'expression et de conscience.
- Le Québec doit viser l'intégration et non l'assimilation des personnes immigrantes.
- La liberté de religion doit inclure le droit à l'athéisme.
- Il y a de la place dans la société québécoise pour une pluralité de valeurs et de religions.
- La Fédération autonome de l'enseignement doit dénoncer et s'opposer à toutes les formes d'intégrisme.
- L'école publique québécoise doit être laïque.

D'autres propositions sont adoptées, dont la suivante :

La Fédération défendra le droit acquis de ses membres, comme des autres travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic, de porter des vêtements ou des accessoires ayant une connotation religieuse ou culturelle, à moins que ceux-ci contreviennent aux règles de base du professionnalisme et de sécurité qui régissent déjà l'exercice des différents métiers et professions concernés.

Pour avoir plus de détails sur la démarche de la FAE



RÉMUNÉRATION DES PERSONNES RETRAITÉES DE RETOUR AU TRAVAIL - ASSURANCE COLLECTIVE -

L'automne dernier, en assemblée générale, nous vous avons présenté l'entente hors convention pour la rémunération des personnes retraitées qui effectuaient un retour au travail. Lors de cette présentation, nous avons annoncé la volonté des deux parties d'aborder la question de l'obligation pour les personnes retraitées d'adhérer à nos assurances collectives. Pour rappel, cette adhésion est obligatoire pour toute personne qui entre à l'emploi. Or, pour les personnes retraitées, cela était un frein important à leur retour, puisqu'ils devaient alterner entre la RAMQ et notre couverture lorsqu'ils effectuaient plusieurs contrats dans une année scolaire.

Le mois dernier, les deux parties en sont arrivées à une entente et ont accepté de soustraire les personnes retraitées à cette obligation. Donc, à compter du **12 février 2026**, pour tous les nouveaux contrats, les personnes retraitées faisant un retour au travail n'auront plus l'obligation d'adhérer à notre contrat d'assurance collective. À noter que cette entente ne touche pas les contrats déjà en cours et n'est pas rétroactive.

**Si vous avez des questions,
n'hésitez pas à nous contacter!**



AVEZ-VOUS FAIT VOTRE DEMANDE?



Le mois de mars est la période privilégiée pour faire plusieurs demandes auprès du CSSTL :

- **Congé à traitement différé**
- **Congé sans traitement de longue durée**
- **Retraite progressive**
- **Mutation**
- **Changement de champ**

Ne passez pas tout droit et assurez-vous de remettre votre demande avant le 1^{er} avril 2026!

Si vous avez des questions, communiquez avec nous pour parler au conseiller responsable de ce dossier.

Accédez aux
formulaire de
demande sur notre site
Web en cliquant ici ou
en balayant le code QR



ÉCHELLE DE TRAITEMENT



À compter du **141^e jour de travail** de l'année scolaire 2025-2026 (**1^{er} avril 2026**), une augmentation salariale sera appliquée.

Vous trouverez dans le tableau suivant les montants qui seront associés aux divers échelons :

1	54 119 \$	9	79 637 \$
2	57 734 \$	10	82 776 \$
3	63 142 \$	11	84 580 \$
4	65 633 \$	12	88 176 \$
5	68 222 \$	13	91 924 \$
6	70 912 \$	14	95 829 \$
7	73 708 \$	15	99 901 \$
8	76 614 \$	16	105 432 \$

INFORMATIONS DIVERSES



17^e année

BOURSE PERSÉVÉRANCE

EDA-FP

Date limite : 27 mars 2026

FONDS 1804
Pour la persévérance scolaire

BOURSES POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Appel de candidature pour des jeunes du secondaire. Les membres de la direction, enseignant.e.s et intervenant.e.s. peuvent soumettre des candidatures.

Date limite
31 MARS 2026

Remise lors du gala
31 MAI 2026



Formation pour les personnes membres des syndicats affiliés

CAMPUS FAE



AMNISTIE INTERNATIONALE

BRISONS LES MYTHES

SUR LES PERSONNES IM.MIGRANTES!



13^e année

BOURSE RACCROCHEUSE

JEUNE

APPEL DE CANDIDATURES

Date limite: **1^{er} mai 2026**

lafae.qc.ca/leraccroche

Fae Fédération autonome de l'enseignement

FORMATIONS À VENIR

Normes et modalités
EDA-FP

Consultations collectives

Pour consulter notre offre de formation :



LE SES EN ACTION

RENTRÉE PARLEMENTAIRE 3 février 2026



RÉSEAU DES PERSONNES ALLIÉES FAE 12 février 2026



JOURNÉE DU CHANDAIL ROSE Lutter contre l'intimidation 25 février 2026



JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES 8 mars 2026



ÉCOLE BRISÉE

RÉPARONS L'ÉCOLE PUBLIQUE

NOS CHANTIERS SONT PRÊTS.
NOTRE EXPERTISE FAIT LA DIFFÉRENCE.

Fae

